



Testament et communication .

Par **Soit**, le **05/09/2020** à **11:56**

Bonjour

J ai une question en cas de présence de 2 testaments olographes ,

dont un revoque le premier déposé chez un notaire , les bénéficiaires du 1er testament qui de fait serait annulé par le deuxième sont ils informés qu' il y avait un testa?n'y a leur profit .

Un testament révoqué entraîne t il la non communication de celui ci aux bénéficiaires inscrits ?

Merci

Par **youris**, le **05/09/2020** à **13:34**

bonjour,

on ne connaît les dispositions d'un testament qu'au décès du testateur.

je ne vois donc pas comment les éventuels légataires devraient être informés de dispositions qui ont été révoquées et qui de ce fait n'existent plus.

salutations